



DELIVRANCE D'UN AVENANT DE PROLONGATION A UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Organisme public gestionnaire :

Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle - Ile de Ré et Rochefort - Charente-Maritime
Rue du Jura
17000 La Rochelle

Objet du présent avis :

Le Syndicat Mixte a été sollicité par un opérateur économique afin de prolonger son occupation domaniale en cours par la délivrance d'un avenant à son autorisation d'occupation temporaire. Le présent avis a pour objet de permettre à tous les tiers, susceptibles d'être intéressés par l'occupation de cette zone relevant du domaine public de se manifester en vue de son occupation, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

Support de publicité : Site Internet de l'Aéroport de La Rochelle - Ile de Ré

<https://www.larochelle.aeroport.fr/aeroport-de-la-rochelle-ile-de-re/occupation-domaine-public/>

Date de publication du présent avis : 09/09/2026

Nature de l'activité proposée par l'opérateur :

Exploitation et commercialisation d'espaces publicitaires sur l'emprise du domaine public de l'aéroport de La Rochelle - Ile de Ré.

Durée de l'occupation envisagée :

La durée de l'avenant à la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public sollicitée est de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2026.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra se faire connaître auprès de Claire DOUSSET, Responsable communication, qualité/services et développement durable, à l'adresse suivante c.dousset@larochelle.aeroport.fr dans le délai de un (1) mois à compter de la publication du présent avis.